



Récolte de bois et production de sciages en 2015

Recul de la récolte de bois et de la production de sciages

Après une hausse de 5 % en 2014, la récolte de bois commercialisé recule de 1 % en 2015 et s'établit à 37,4 millions de m³. Elle diminue de 3 % pour le bois de trituration, de 2 % pour le bois d'œuvre mais progresse fortement pour le bois énergie (+ 8 %). La production de sciages, merrains et bois sous rails, qui dépassait 10 millions de m³ en 2007, continue de baisser. Elle recule de 3 % sur un an à 7,7 millions de m³.

Avec 7,8 millions de m³ en 2015, la récolte de bois pour l'énergie continue de progresser (+ 8 % après + 4 % en 2014). Elle a quasiment triplé depuis 10 ans et constitue désormais 21 %

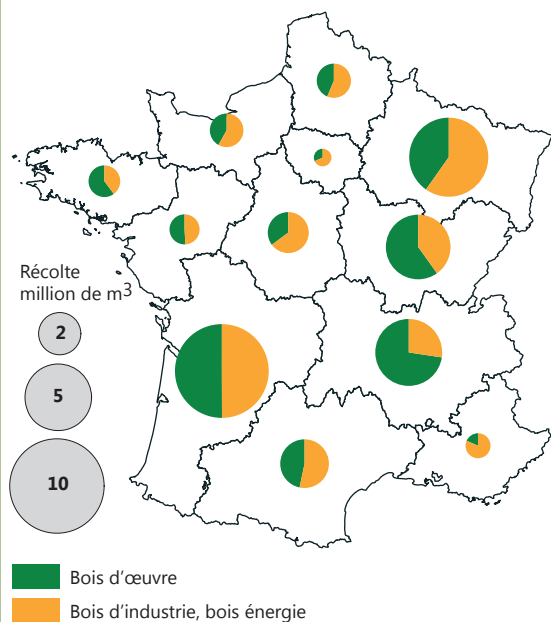
de la production de bois commercialisable. La récolte est réalisée le plus souvent sous forme de rondins et bûches (45 %) mais cette forme de commercialisation recule de 3 %. À l'inverse,

la production de plaquettes forestières se développe fortement (+ 26 % après + 25 % en 2014), plus encore que les bois en grande longueur, supérieure à deux mètres (+ 10 %).



En Auvergne-Rhône-Alpes, le bois d'œuvre représente près des 3/4 de la récolte

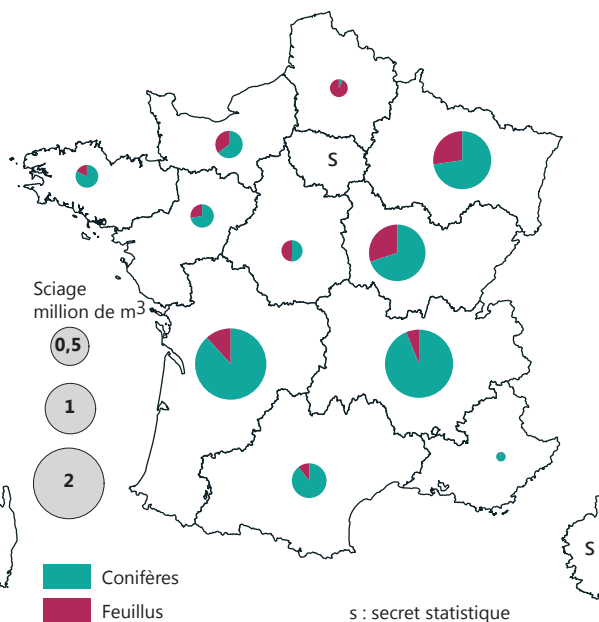
Récolte de bois commercialisé par région et par destination en 2015



Source : SSP - Agrreste - Enquête annuelle de branche exploitation forestière

Les sciages de conifères sont majoritaires partout sauf dans les Hauts-de-France

Production de sciages, bois sous rails et merrains par région et par catégorie d'essences en 2015



Source : SSP - Agrreste - Enquête annuelle de branche sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois

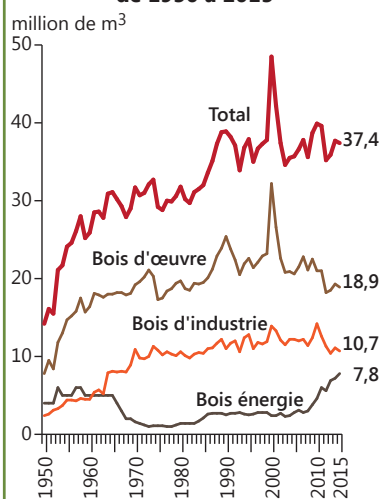
La récolte de bois de trituration, destiné à la fabrication de la pâte à papier, des panneaux de fibres et de particules, diminue de 3 % avec 10,1 millions de m³, soit 27 % de la récolte de bois. Le bois d'œuvre reste majoritaire (51 %) dans la récolte de bois commercialisé. Il régresse toutefois de 2 % à 18,9 millions

de m³. La production recule pour toutes les essences à l'exclusion du chêne et du pin maritime qui progressent respectivement de 1 et 2 %. Près des trois quarts de la récolte de bois commercialisé (72 %) est concentrée sur quatre régions : Nouvelle-Aquitaine, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté et

Auvergne-Rhône-Alpes. Plus d'un m³ sur quatre est récolté en Nouvelle-Aquitaine, où la moitié de la récolte est du bois d'œuvre destiné aux usages les plus nobles. Celui-ci est également fortement représenté en Auvergne-Rhône-Alpes (73 %), en Bourgogne-Franche-Comté et en Bretagne (60 %).

Le volume de bois destiné à la production d'énergie augmente fortement depuis 2009

Récolte de bois commercialisé de 1950 à 2015



Source : SSP - Agreste - Enquête annuelle de branche exploitation forestière

Unité : millier de m³ rond sur écorce

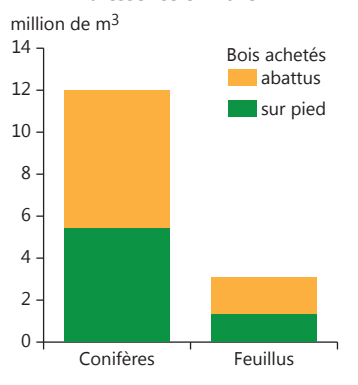
	2014	2015	Évolution 2015/2014 %	Répartition en 2015 %
Récolte de bois commercialisé	37 684	37 412	- 1	100
Bois d'œuvre	19 344	18 912	- 2	51
Feuillus	5 209	5 127	- 2	14
Chêne	2 196	2 227	+ 1	6
Peuplier	1 297	1 265	- 3	3
Hêtre	1 173	1 103	- 6	3
Autres feuillus	543	533	- 2	1
Conifères	14 135	13 785	- 2	37
Sapin, épicéa	6 667	6 448	- 3	17
Pin maritime	3 674	3 734	+ 2	10
Douglas	2 274	2 232	- 2	6
Autres conifères	1 521	1 372	- 10	4
Bois d'industrie	11 122	10 702	- 4	29
Bois de trituration	10 419	10 078	- 3	27
Bois de trituration feuillus	4 387	4 385	- 0	12
Bois de trituration conifères	6 032	5 693	- 6	15
Autres bois d'industrie (poteaux, piquets...)	703	624	- 11	2
Bois énergie	7 218	7 798	+ 8	21

Un scieur sur deux est aussi exploitant forestier

Le bois d'œuvre constitue la matière première de la production de sciage. Il est généralement abattu par les exploitants forestiers et livré sous forme de grumes. En 2015, une scierie sur deux (49 %) exerce aussi une activité d'exploitation forestière pour alimenter son unité de production de sciage à partir de bois acheté sur pied. Cette auto fourniture représente 45 % du total des approvisionnements, le solde provenant d'achats de bois déjà abattus (grumes) auprès d'autres exploitants forestiers (exploitants individuels, sociétés, coopératives, ONF), de négociants en bois ou de scieries.

Les scieries achètent sur pied 45 % de leurs besoins

Approvisionnement des scieries par type d'achat et par catégories d'essence en 2015



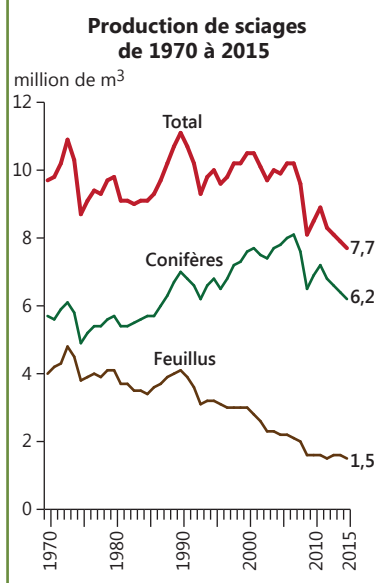
Source : SSP - Agreste - Enquête annuelle de branche sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois

Un peu moins de la moitié (46 %) des grumes achetées auprès des entreprises d'exploitation forestière sont récoltées dans le département de localisation de la scierie et les 3/4 dans la région au sens du découpage régional 2015.

La production de sciages recule encore

En 2015, la production de sciages diminue de 3 % sur un an, après une baisse de 2 % en 2014. Elle s'établit à 7,7 millions de m³ et atteint ainsi son plus bas niveau jamais enregistré. Toutes les catégories sont en baisse : les sciages de conifères (- 2 %) dont la production est directement liée au marché

Une production de sciages en recul



Source : SSP - Agreste - Enquête annuelle de branche sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois

unité : millier de m³ sciage

	2014	2015	Évolution 2015/2014 %	Répartition en 2015 %
Production de sciages, bois sous rails et merrains	7934	7733	- 3	100
Sciages	7697	7514	- 2	97
Essences tempérées	7662	7484	- 2	97
Feuillus	1304	1260	- 3	16
Chêne	584	571	- 2	7
Hêtre	349	335	- 4	4
Peuplier	258	259	+ 0	3
Autres feuillus	113	95	+ 16	1
Conifères	6358	6223	- 2	80
Sapin, épicéa	3529	3378	- 4	44
Douglas	774	836	+ 8	11
Pin maritime	1416	1341	- 5	17
Pin sylvestre	429	394	- 8	5
Autres conifères	212	274	+ 29	4
Essences tropicales	34	31	- 10	0
Total bois sous rails et merrains	238	219	- 8	3
Bois sous rails	149	144	- 4	2
Merrains	88	75	- 15	1

de la construction, mais aussi les sciages de feuillus tempérés (- 3 %), les bois sous rails (- 4 %) et les merrains destinés à la tonnellerie où le recul est le plus important (- 15 %). Comme pour la récolte de bois commercialisé, la production de sciage

est concentrée dans quatre régions qui génèrent 81 % de la production : Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes produisent chacune environ un quart des sciages ; Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté environ un sixième chacune.

Ces deux dernières régions sont également les premières régions productrices de sciages de feuillus avec 47 % du total national.

Guilhemine Astrié et Nadine Conte
SSP - Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières

Définitions et sources

L'enquête de branche exploitation forestière, est réalisée auprès des exploitants forestiers, elle vise à connaître la récolte de bois répartie selon les essences, feuillus ou conifères, et son utilisation : bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie.

L'enquête de branche sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois est réalisée auprès des producteurs de sciage, merrains, bois sous rail, lames de bois pour parquets et terrasses, moulures, baguettes, panneaux pour parquets, fibre de bois, laine de bois, farine de bois, bois injectés ou imprégnés. Elle vise à déterminer le volume de sciages produits en France et la quantité de produits connexes générés par ces activités. Elle permet aussi de connaître la production commercialisée en volume et en valeur.

Le champ de ces deux enquêtes est la France métropolitaine.

Branche : ensemble des « fractions d'entreprise » correspondant à une même activité définie par la nomenclature d'activités française (Naf). Une même entreprise relève d'autant de branches qu'elle exerce d'activités.

Exploitant forestier : entreprises* ou propriétaires forestiers qui exercent une activité d'exploitation forestière à titre principal ou secondaire. Les unités qui constituent

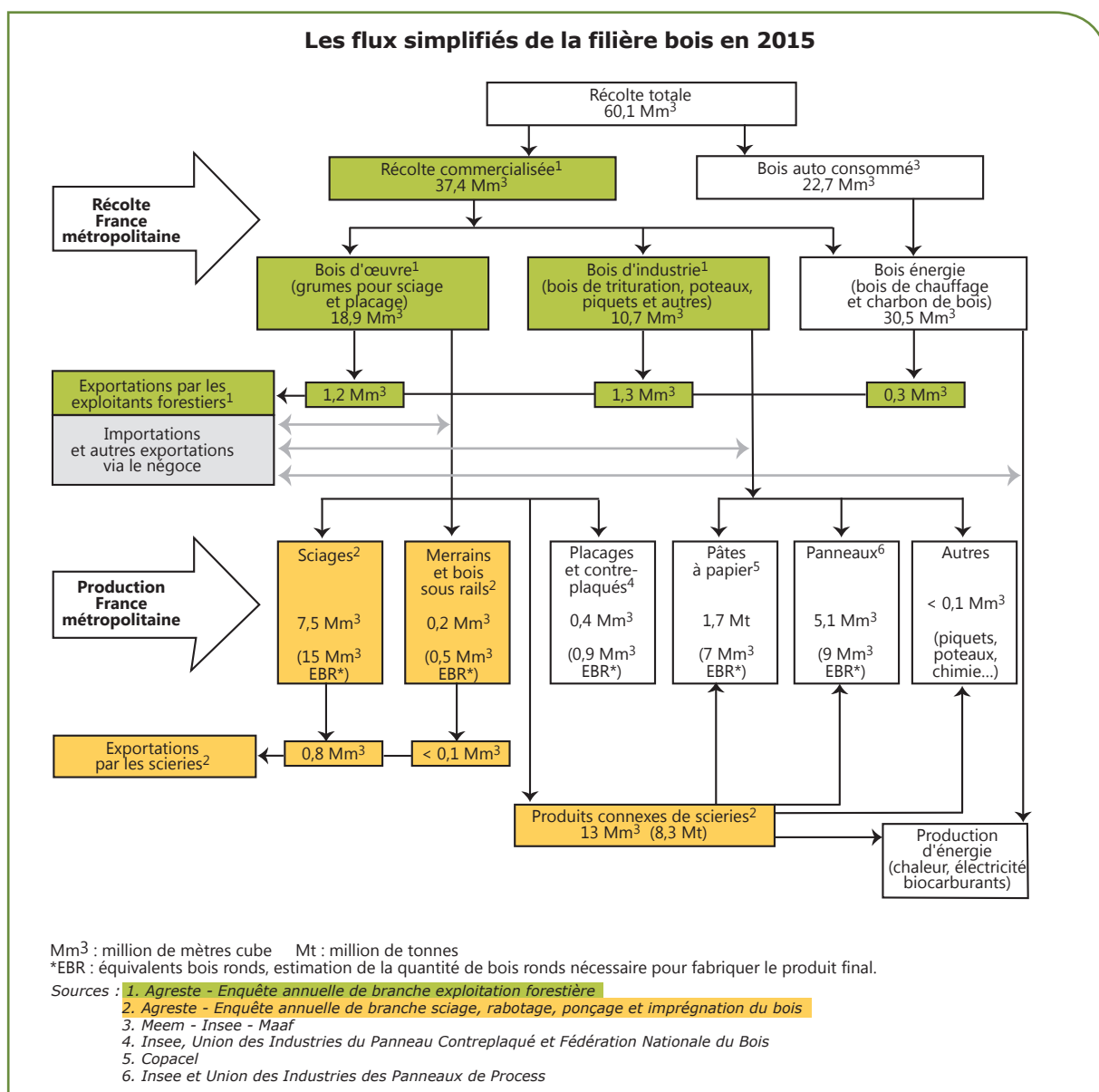
le champ de l'enquête sont celles qui réunissent les trois conditions suivantes :

- 1- elles sont propriétaires des coupes, soit parce qu'elles les ont achetées sur pied, soit parce qu'elles sont issues de leurs propriétés ;
- 2- elles assurent l'abattage, le façonnage, le débardage, le tri par catégorie de bois et généralement le transport du bois chez l'utilisateur avec l'aide éventuelle de salariés ou de sous-traitants (ces derniers sont appelés entrepreneurs de travaux forestiers au sens du 1^{er} de l'article L.722-3 du Code Rural) ;
- 3- elles approvisionnent directement en bois une unité industrielle de première transformation (cas fréquent de l'exploitant forestier scieur) ou, si ce n'est pas le cas, vendent ou revendent le bois, directement ou par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un négociant, à un utilisateur industriel de première transformation (sciage, déroulage, tranchage, usine de trituration, etc.), à un producteur d'énergie ou à un particulier (principalement sous forme de bois de chauffage).

* pour l'Office National des Forêts qui gère les forêts publiques une entreprise correspond à une agence départementale ou interdépartementale.

Récolte commercialisée : volume de bois récolté et vendu par des exploitants forestiers, il ne comprend pas le volume prélevé pour l'autoconsommation, constitué essentiellement de bois de chauffage et estimé à 22,7 millions de mètres cubes en 2015.

Les flux simplifiés de la filière bois en 2015



Pour en savoir plus

- Consultez le site Agreste du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Onglet « Enquêtes »

Rubrique « Forêt, bois et dérivés »

Sous rubrique

« Récolte de bois et production de sciages »

Onglet « Publications »

Rubrique « GraphAgri »

Sous rubrique

« GraphAgri Bois - édition 2013 »

